



PROJET PEDAGOGIQUE

2025 - 2026



A.L.A.E les Petits Météores
3 / 11 ans

SOMMAIRE

Introduction	1
I – Etat des lieux	2
II – Projet éducatif	3
III – Projet éducatif de territoire (PEDT) + plan mercredi	3
IV – Projet pédagogique	7
V – Projet de fonctionnement	9
VI – Journée type	16
VII – L’équipe d’encadrement	18
VII– Notre méthodologie pédagogique	21
Table des matières	27

INTRODUCTION

Orgueil est un petit village du Tarn-et-Garonne qui existe depuis le IXe siècle, en tant que paroisse dépendante de l'Abbaye de Saint Sernin de Toulouse. Le village d'Orgueil a une histoire plus particulière puisque le 14 mai 1864, une météorite est tombée sur la commune.

Au début du XIXe siècle le village s'est construit tel qu'il est actuellement grâce à la création de la route nationale 13 reliant Montauban à Castres en 1840 et à la construction du chemin de fer rejoignant Montauban à Saint Sulpice en 1872. C'est alors que le village s'est construit plus près de ces nouvelles voies de circulation et une Mairie-école sera bâtie quelques années plus tard.



En 2019, 1754 habitants ont été recensés, et comme les effectifs de l'école ne vont cesser d'augmenter, la municipalité a décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire qui sera inauguré en 2001.

Cet établissement scolaire se développera suivant 5 tranches de travaux pour accueillir jusqu'à 200 élèves répartis de la Petite Section aux C.M.2. Aujourd'hui, 165 élèves sont inscrits pour la rentrée 2025.

Population par grandes tranches d'âges en 2021		
0 à 14 ans	21.4 %	57,1 %
15 à 29 ans	13.8 %	
30 à 44 ans	21.9 %	
45 à 59 ans	22,9 %	42,9 %
60 à 74 ans	14,3 %	
75 ans ou plus	5,7 %	

Répartition de la population par tranches d'âge selon l'INSEE

I - ETAT DES LIEUX

Depuis 2016, la municipalité en place œuvre pour l'instauration d'un accueil de qualité, répondant aux besoins des familles, soucieux de la sécurité et du bien-être des enfants même si l'accueil organisé n'était pas encore déclaré en tant que tel auprès du SDJES 82.



Cette année-là, un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) a été mis en place, afin de créer un partenariat entre la collectivité territoriale, les acteurs éducatifs (parents, enseignants, intervenants extérieurs, animateurs) et les services de l'Etat, pour organiser des activités correspondant à des besoins identifiés dans le domaine de l'Education.

Parallèlement, l'équipe encadrante a été formée au fil des années, avec des certifications reconnues, telles que le B.A.F.A., le Certificat de Qualification Professionnelle « animateur », des formations qualifiantes auprès du C.N.F.P.T., l'attestation de Prévention et Secours Civiques, ainsi que la licence professionnelle Métiers de l'Animation, sociale, socio-éducative et socio-culturelle. Ces qualifications ont permis de maintenir un accueil sécurisé et respectueux des besoins éducatifs des enfants.

À partir de septembre 2025, la municipalité a choisi de créer un Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et de le déclarer auprès de la SDJES, dans le but d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et de mieux répondre aux besoins des familles.



Cette démarche vise à garantir la conformité réglementaire, à structurer davantage l'action éducative de la commune et à favoriser un accueil plus inclusif. La tarification sera modulée en fonction du quotient familial (QF) pour assurer l'accès à tous, indépendamment des revenus, et favoriser la mixité sociale.

La gestion des vacances scolaires est confiée à l'association YAKA JOUER qui s'engage au travers d'une convention, à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations politiques de la commune d'Orgueil le programme d'actions suivant :

- Organiser les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les 3/6 ans, 6/11 ans et les 12 ans et plus
- Organiser et animer toutes actions et opérations concernant les enfants et les jeunes des territoires locaux

II - PROJET EDUCATIF

L'ALAE est une structure éducative municipale, ouverte à tous les enfants Orgueillois. Elle leur permet de participer à des activités variées, de s'exprimer, de prendre des initiatives et de réaliser des projets personnels ou collectifs, avec l'accompagnement d'une équipe d'animation diplômée.

La démarche éducative mise en œuvre vise à accompagner chaque enfant dans son développement global (physique, émotionnel, intellectuel et social), à favoriser la confiance en soi, à encourager l'autonomie et à construire une image positive de soi.

Les objectifs éducatifs se déclinent autour de 4 grands axes :

1. Développement global de l'enfant (physique, émotionnel, social).
2. Respect, partage, égalité et citoyenneté.
3. Sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité.
4. Renforcement des liens familles-écoles-périscolaire.

III – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) + PLAN MERCREDI

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) d'Orgueil s'inscrit dans une démarche éducative globale, structurée et partagée avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire. Il place l'enfant au cœur du projet, en veillant à respecter son rythme, ses besoins et ses aspirations.

Dans le cadre du renouvellement du PEDT 2025–2028, la commune d'Orgueil réaffirme sa volonté d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, de qualité et adapté à ses besoins. Élaboré en concertation avec les acteurs éducatifs locaux (école, parents d'élèves, associations, responsables des services, directrice ALAE, intervenants extérieurs), il fixe les grandes orientations des temps périscolaires pour les années à venir.

Quatre objectifs éducatifs prioritaires ont été définis à l'issue de l'évaluation, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et aux attentes des familles pour les temps périscolaires de la semaine. Mais aussi quatre objectifs concernant le temps périscolaire du mercredi après-midi.

A – Les objectifs du projet pédagogique des temps périscolaires

Pour atteindre ces différents objectifs, il sera demandé à l'équipe d'animation de mettre en place des projets animations et des activités adaptés.

Objectif n°1 : Accompagner l'enfant dans son développement en prenant en compte ses besoins physiques et émotionnels.

- Organiser régulièrement des temps de concertation et de parole afin de recueillir les idées des enfants et d'évaluer les animations ou projets menés.
- Favoriser la co-construction des activités en proposant aux enfants de choisir certaines animations ou de bénéficier de temps libres, mais aussi, proposer une alternance entre jeux libres et activités dirigées.
- Maintenir les temps de sieste et un accompagnement soutenu de l'équipe de restauration scolaire afin de répondre aux besoins physiologiques des enfants.
- Poursuivre les interventions en sophrologie ludique pour accompagner la gestion des émotions et le bien-être corporel.
- Renforcer la communication entre les équipes pédagogiques et d'animation à travers des échanges réguliers (retours animateurs/enseignants et enseignants/animateurs).
- Mise en place de projets autour de la découverte de nouveaux sports, pour favoriser la curiosité, l'engagement et le bien-être physique.

Objectif n°2 : Sensibiliser les enfants et les familles à l'importance du respect mutuel, du partage et de l'égalité.

- Organiser des jeux de cohésion pour renforcer les liens entre les enfants.
- Mis en place des projets autour du vivre-ensemble en partenariat avec l'Éducation nationale, tels que « Fri for Moberi ».
- Favoriser la participation citoyenne des enfants à travers leur implication dans les commémorations et cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai, etc.).
- Diffuser la pratique du « message clair » pour favoriser l'expression des ressentis et désamorcer les conflits.
- Sensibiliser les enfants au harcèlement, au cyberharcèlement, au manque de civisme et à l'importance de la bienveillance entre pairs.

- Organiser des actions de prévention sur la consommation excessive d'écrans et ses effets, en lien avec les usages numériques.
- Mise en place d'une tarification modulée selon le quotient familial, pour garantir l'accessibilité des activités à toutes les familles.

Objectif n°3 : Promouvoir la biodiversité et l'écologie afin d'inciter un mode de vie actif et responsable

- Développer des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement à travers des sorties nature, des ateliers de jardinage et des opérations de nettoyage citoyen.
- L'utilisation sur tous les temps de l'Aire Terrestre Éducative, permettant aux enfants d'explorer, comprendre et protéger un espace naturel proche.
- Intégrer le sport au quotidien, aussi bien durant les temps scolaires que sur les temps périscolaires afin d'encourager une hygiène de vie active.

Objectif n°4 : Renforcer les échanges réguliers entre les enfants, les familles et les acteurs éducatifs

- Pérenniser l'usage de supports de communication variés et complémentaires : portail familles, cahiers bleus, site internet de la mairie, page Facebook, articles de presse, livret d'accueil périscolaire. Et utiliser l'Espace Numérique de Travail (ENT) comme référence principale pour la diffusion des informations.
- Organiser régulièrement des moments conviviaux favorisant les échanges entre parents, enfants et acteurs éducatifs : spectacles de fin d'année, cafés des parents, semaine des parents à l'école, Olympiades, repas intergénérationnels.
- Maintenir le questionnaire des parents des nouvelles petites sections et organiser une demi-journée de visite pour les futurs élèves, afin de faciliter leur intégration.
- Planifier des réunions régulières entre la directrice de l'école, la directrice de l'ALAE et le responsable des services afin d'assurer un pilotage concerté.
- Améliorer la coordination entre enseignants et animateurs pour assurer une continuité éducative.
- L'intégration des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) sur les temps périscolaires pour une meilleure inclusion.
- Renforcer les partenariats avec les clubs sportifs et associations de loisirs locaux.

B – Les objectifs du projet pédagogique du mercredi après-midi

Pour atteindre ces différents objectifs, il sera demandé à l'équipe d'animation de mettre en place des projets animations et des activités adaptés.

Objectif N°1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- Assurer la continuité sur la semaine entre la journée scolaire et la journée du mercredi, la cohérence éducative entre l'éducation formelle et l'éducation informelle et la cohérence des temps de vie de l'enfant sur la semaine.
- Mettre en place des projets sur une après-midi complète d'animation.
- Mettre en place des projets et des rencontres / échanges avec d'autres ALAE (Nohic, Reyniès, Villebrumier, ...)
- Favoriser l'émergence d'un programme d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.

Objectif N° 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Tarification spécifique en fonction des ressources des familles.
- Accueil commun afin de faciliter les échanges avec les familles.
- Information claire et régulière via les supports de communication : portail familles, ENT, cahiers de liaison, site de la mairie, réseaux sociaux.
- Invitation des membres de la famille à participer à une après-midi d'activités avec les enfants (ateliers, jeux, animations partagées).
- Ouverture des repas aux familles volontaires, pour partager un temps du quotidien de l'enfant et renforcer le lien école-famille.

Objectif N° 3 : Mise en valeur de la richesse du territoire

- Construction de partenariats avec les acteurs culturels, associations locales, sites naturels, commerçants, parents, services municipaux...
- Organisation de sortie au Parc Photovoltaïque, vélo voie verte, city-stade, stage tennis...
- Découverte des métiers locaux : agriculteurs, artisans, apiculteurs, élus...
- Sorties vers les espaces culturels locaux (médiathèque intercommunale, Théâtre La Négrette, bibliothèque...), institutions (mairie), ...
- Pique-nique dans les vignes, autour de la salle des fêtes, sorties vélo par la voie verte + jeux de plein air.
- Découverte de la faune et la flore dans les bois d'Orgueil (jeu de piste)

Objectifs N° 4 : Développement d'activités éducatives de qualité

- Mise en place de temps de concertation et de parole afin de recueillir les idées des enfants, d'avoir des retours sur les animations / projets mis en place.
- Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux.
- Organisation de jeux de cohésion (besoin de renforcer les liens collectifs car nombreux petits groupes se forment).
- Actions de sensibilisation des enfants au harcèlement, au manque de civisme et de bienveillance à l'égard des camarades.

IV - PROJET PEDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif et le projet éducatif de territoire (PEDT) + plan mercredi, la directrice élabore le projet pédagogique en concertation avec les animateurs. Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique. Pour atteindre ces différents objectifs, nous mettons en place des projets d'animations et des activités. Le projet pédagogique est obligatoire pour les accueils de loisirs déclarés auprès de la SDJES.

Les valeurs fondamentales qui guident les actions de l'équipe d'animation sont :

- L'épanouissement personnel et le bien-être de l'enfant,
- L'inclusion de tous, sans distinction,
- Le respect, l'écoute et la bienveillance,
- Le vivre-ensemble, le partage et la solidarité,
- La citoyenneté et le sens des responsabilités,
- La cohérence éducative entre les différents temps de vie de l'enfant (famille, école, temps périscolaires).

Ces valeurs se traduisent dans les pratiques quotidiennes, les animations proposées et les relations établies avec les enfants, les familles, l'école et les partenaires locaux.

Dans cette logique, l'ALAE collabore avec les associations locales ainsi qu'avec les différents partenaires du territoire afin d'assurer une continuité éducative et une cohérence entre les différents acteurs qui entourent l'enfant.

A – Critères d'évaluation

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions et des évaluations régulières sont prévues.

Des indicateurs de réussite quantitatifs et qualitatifs sont mis en place afin d'évaluer les actions. L'équipe d'animation sera vigilante aux effectifs, aux retours et investissement des enfants/jeunes sur les différents projets, animations que nous aurons proposé sur les temps périscolaires et les mercredis, ceux-ci afin de pouvoir évaluer nos différentes actions sur d'éventuelles reconductions ou réadaptations par nos équipes encadrantes.

Le fonctionnement des temps périscolaires imposent des capacités d'adaptation et d'évaluation permanentes avec les différents partenaires (parents d'élèves, école, intervenants extérieurs, services municipaux, associations locales), l'équipe et les enfants/jeunes.

En fin d'année scolaire, la directrice de l'ALAE rédige un rapport d'activité permettant de faire le point sur les actions menées et d'évaluer les projets réalisés. Ce bilan constitue également un support de réflexion pour envisager les projets à venir et définir les moyens nécessaires à leurs mise en œuvre.

V – PROJET DE FONCTIONNEMENT

ORGANISATEUR		STRUCTURE D'ACCUEIL
Mairie d'Orgueil 393 Grand rue 82370 Orgueil 05.63.30.51.50 mairie@orgueil.fr		Ecole Communale 92 impasse du nouveau groupe scolaire 82370 Orgueil
SERVICES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES		
Responsable services Scolaires & périscolaires	Stéphane SAVI	06.41.38.69.79
Directrice A.L.A.E	Mélanie AGUILAR	06.37.30.20.99

A – Les locaux



L'accueil des enfants et des familles se déroule dans le hall de l'école où nous exposons les différentes réalisations des enfants, les plannings d'activités et toutes les informations liées à la vie de l'ALAE.



L'école est composée d'un grand bâtiment comprenant une salle périscolaire maternelle, une salle périscolaire élémentaire, une salle pour les jeux calmes, un module algeco servant de salle motricité et relaxation, un dortoir, une salle bibliothèque / de travail des WC. Il y a également une salle tisanderie, une salle de restauration pour les repas, un bureau pour le responsable des services et un bureau pour la directrice de l'ALAE. Ainsi que plusieurs salles de classes et des locaux pour ranger le matériel.



Au centre de l'école se trouvent deux grandes cours où les enfants peuvent jouer mais aussi des espaces enherbés qui sont intégrés au bâtiment scolaire.

B – Les moyens mis à disposition

Un accès en fonction des disponibilités et en concertation avec les plannings d'occupation :

- Équipement sportif de la commune (terrain de tennis, terrain de football, city park)
- Salle de fêtes
- Autres locaux communaux
- Vélo voie verte
- Aire de jeu se trouvant à côté de l'école

Chaque animation nécessite du matériel spécifique, des moyens adaptés pour déplacer les enfants et du personnel encadrant diplômé. Pour cela, la mairie d'Orgueil met à disposition :

- Un véhicule communal
- Un budget de fonctionnement et d'investissement (achat matériel pédagogique, location de bus pour d'éventuelles sorties, ...)
- Des subventions de l'Etat

C – Effectifs

Pour la rentrée scolaire 2025, l'effectif prévu est : 163 enfants.

PS - MS	MS	GS-CP	CP-CE1	CE1- CE2	CM1-CM2	CM1 – CM2
24	23	23	25	22	23	23

Sur les temps périscolaires, l'effectif prévu est :

	Matin	Midi	Soir	T.A.M	Mercredi après-midi
Maternelle (PS – CP)	24	65	24	57	20
Elémentaire (CE1 – CE2)	29	87	39	63	28

D - Les horaires

L'ALAE périscolaire (du lundi, mardi, jeudi et vendredi) fonctionne à partir du lundi 1 septembre 2025, jusqu'au vendredi 3 juillet 2026 au soir selon les horaires suivants :

- De 7h30 à 9H00
- De 12h à 14H00
- De 16h30 à 18h30

Le service de l'ALAE du mercredi fonctionne à partir du mercredi 3 septembre 2025, les horaires sont les suivants :

- De 7h30 à 9h00
- De 11h00 à 12h00
- 12h00 – 14h00
- 14h00 – 18h30

Attention, l'ALAE est fermé durant les vacances scolaires. Une convention a été signée avec l'association Yaka Jouer, qui gère les petites et grandes vacances

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7 h 30 – 9 h 00 Temps périscolaires				
	9 h 00 – 12 h 00 Ecole	9h 00 – 11 h00 Ecole		9 h 00 – 12 h 00 Ecole	
		11 h 00 – 12 h00 APC ou TAM			
Midi	12h 00 – 14h00 Pause méridienne		12 h 00 – 14 h 00 Pause méridienne		
Après – midi	14 h00 – 16 h 30 Ecole		12 h 00 – 18 h30 ALAE du mercredi		14 h 00 – 16 h 30 Ecole
	16 h 30 – 18h 30 Temps périscolaires				16 h 30 – 18 h 30 Temps périscolaires

E- L'ALAE d'Orgueil

L'ALAE d'Orgueil est un lieu où les enfants se retrouvent et s'épanouissent grâce à des activités dirigées ou non, en fonction de leurs envies et de leurs rythmes.

L'accueil de tous les enfants se fait dans le hall de l'école, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les parents doivent sonner à l'interphone pour prévenir l'agent d'accueil afin qu'il ouvre le portail de l'entrée principale.

Il est important de bien penser à refermer le portail pour la sécurité des enfants. Il est obligatoire pour les parents d'enfants de maternelle de les accompagner jusqu'au hall d'accueil.

- Le matin : de 7h30 à 9h00

Chaque enfant arrive à heure échelonnée et prend le temps, à son rythme, de démarrer sa journée (lecture, jeux de société, dessin...)

Les enfants qui n'ont pas eu le temps de prendre leur petit déjeuner peuvent le prendre sur le temps périscolaire : merci d'informer l'agent qui se trouve à l'accueil et de mettre le petit déjeuner dans une petite boîte à goûter.

- Le soir : de 16h30 à 18h30

A la sortie des classes, les enfants inscrits à l'ALAE du soir sont automatiquement récupérés par l'équipe d'animation. Un goûter et une bouteille d'eau doivent être fournis par les familles.

Pendant ce temps du soir, les enfants peuvent soit jouer librement sous la surveillance de l'équipe pédagogique, soit participer aux animations mises en place dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT). Le contenu des animations évoluera durant l'année selon les envies des enfants, les projets menés par l'équipe d'animation.

Le service périscolaire ferme ses portes à 18h30. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir les animateurs afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires.

Attention, l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant est toujours vérifiée en cas de doute.

F - La pause méridienne

- service des maternelles : 12h00 - 12h45

- service des élémentaires : 13h00 - 13h45

L'équipe périscolaire veille à ce que ce temps clé de la journée se passe dans de bonnes conditions et dans le respect du bien-être des enfants. Durant ces temps-là, les objectifs sont d'encourager la convivialité, l'autonomie et l'entraide mais aussi de travailler sur la découverte des goûts et l'équilibre alimentaire.

Avant ou après le repas, en fonction du service de restauration dans lequel mange l'enfant, il participera à des activités encadrées ou libres (activités d'expression, sophrologie, jeux dynamiques, jeux sportifs...).

Les menus sont affichés devant l'école, consultables et téléchargeables sur le site internet www.orgueil.fr ainsi que sur le portail parents.

Les parents d'enfants qui souhaitent venir partager un repas à la restauration scolaire afin d'estimer la qualité sont les bienvenus.

Important : L'inscription à l'ALAE du midi est obligatoire pour les enfants de petite section ne déjeunant pas à la cantine scolaire, mais allant à la sieste. L'accueil se fait au niveau du portail extérieur donnant dans la cour côté maternelle et sera assuré de **12h50 à 13h00** exclusivement pour ces enfants.

G – Le Temps d'Animation Municipal (TAM)

Les enfants qui ne sont pas en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) proposées par les enseignantes le mercredi de 11h00 à 12h00, peuvent participer aux animations proposées par la municipalité cela s'appelle le TAM (Temps d'Animation Municipal).

Ce temps est gratuit mais nécessite l'inscription au service périscolaire sur le portail parents (cocher la case TAM dans la rubrique du mercredi). Afin de permettre aux équipes de mener à bien les animations prévues sur une heure, les enfants doivent être présents durant toute la durée de l'activité.

H – L'ALAE du mercredi

Durant les mercredis après-midi, il est possible d'inscrire son enfant sur le temps de la pause méridienne (12h00 - 14h00) ou la demi-journée (avec ou sans le repas suivant la tranche horaire choisie).

Le goûter est fourni à tous les enfants inscrits à l'ALAE du mercredi.

Chaque période de mercredi a une thématique différente (cirque, le jeu dans tous ses états, découverte de la cuisine, atelier scientifique, jardinage, etc).

A la fin de chaque période, une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre...), sportive (patinoire, parc de jeux...) ou pédagogique (visite à la ferme, sortie à Montauban ou Toulouse...) sera organisée sans supplément pour les familles.

La capacité d'accueil maximale de l'ALAE du mercredi est de 62 enfants pour le repas et 48 enfants pour l'après-midi. La priorité sera donnée aux enfants ayant été présents tous les mercredis de la période. Les enfants ne remplissant pas ce critère sont inscrits sur liste d'attente et accueillis en fonction des places disponibles dans l'ordre d'inscription.

I – Modalités d'inscriptions

Une fiche unique de renseignements doit obligatoirement être remplie, c'est une fiche commune entre l'école, l'ALAE et la restauration scolaire. Elle est distribuée en début d'année scolaire.

Ainsi il vous sera demandé de remplir cette fiche, la signer et fournir les pièces demandées :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Attestation d'assurance "responsabilité civile"
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour
- Numéro de quotient familial CAF, MSA.

Toutes informations et recommandations concernant l'enfant (allergie, régime alimentaire, port de lunettes, droit à l'image, etc), ainsi que les personnes autorisées à venir le chercher doivent être signalées dans ce dossier. De même, tout changement (situation familiale, adresse, téléphone...) doit être immédiatement signalé à la directrice de l'ALAE et devra faire l'objet d'une modification sur l'espace personnel du portail famille.

L'inscription à l'ALAE du matin, du midi, du soir, du TAM, à la restauration scolaire et à l'ALAE du mercredi sont obligatoires et à effectuer :

- la veille avant 10h00 (le vendredi avant 10h00 pour le lundi) pour le repas et l'ALAE du midi
- la veille avant 14h00 pour l'ALAE du matin et l'ALAE du mercredi après-midi
- le jour même avant 14h00 pour l'ALAE du soir

Pour cela, vous devez inscrire vos enfants via le portail parents <https://parents.logiciel-enfance.fr/orgueil>.

Ce système personnalisé, sécurisé et accessible 24h/24, vous permettra de consulter votre compte famille, d'effectuer vos réservations, vos modifications, vos règlements en ligne des factures, de télécharger des documents et de communiquer avec le service scolaire et périscolaire d'Orgueil par mail.

Attention dès lors que le service de restauration est réservé et assuré pour le jour même, aucun remboursement ne pourra être accepté car la commune a déjà réglé ce dernier. De plus, il appartient aux parents d'annuler les repas lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des classes découvertes.

Important :

- Le TAM du mercredi, de 11h à 12h, est un temps gratuit mais une inscription préalable est obligatoire pour y participer.
- L'inscription à l'ALAE du midi est obligatoire pour les enfants de petite section ne déjeunant pas à la cantine scolaire, mais allant à la sieste.

Concernant l'ALAE de la semaine et du mercredi, en cas d'absence un remboursement pourra être accepté (hors repas) sur présentation d'un certificat médical dans un délai d'une semaine suivant l'absence.

VI – JOURNÉE TYPE

A – Journée type des temps périscolaires

Journée type les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Maternelle (PS – CP)
7h30 – 9h00	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux d'imitation, discussions et échanges, jeux dans la cour
9h00 – 12h00	CLASSE
12h00 – 12h45	Repas 1er Service
12h45– 14h00	Jeux sportif et coopératif, ateliers libres aménagés selon les envies, les besoins
14h00 – 16h30	CLASSE
16h30 – 17h00	Transition avec l'équipe enseignante, goûter, lecture d'histoires, accueil échelonné dans le hall
17h00 – 18h30	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, jeu coopératifs, parcours sportif

	Elémentaire (CE1 – CM2)
7h30 – 9h00	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux de construction, discussions et échanges, jeux dans la cour
9h00 – 12h00	CLASSE
12h00 – 13h00	Jeux sportif et coopératif, ateliers libres aménagés selon les envies, les besoins
13h00 – 14h00	Repas 2 ème service
14h00 – 16h30	CLASSE
16h30 – 17h00	Transition avec l'équipe enseignante, goûter, lecture d'histoires, accueil échelonné dans le hall
17h00 – 18h30	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, jeu coopératifs, parcours sportif

B – Journée type du mercredi avec le TAM et l'ALAE de l'après-midi

Journée type les mercredis

	Maternelle (PS – CP)
7h30 – 9h00	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux d'imitation, discussions et échanges, jeux dans la cour
9h00 – 11h00	CLASSE
11h00 – 12h00	Temps d'animation municipal (TAM) jeux de société, coloriages, jeux sportifs, jeux dans la cour ou Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) avec l'enseignante
12h00 – 12h50	Repas
13h00 – 14h00	Accueil échelonné dans le hall, Temps calme, jeux libres
14h00 – 16h00	Activités avec thématique ou sortie
16h00 – 16h30	Goûter commun fourni par l'ALAE
16h30 – 18h30	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, jeux sportifs, coloriages, jeux d'imitation, jeux libres

	Elémentaire (CE1 – CM2)
7h30 – 9h00	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux de construction, discussions et échanges, jeux dans la cour
9h00 – 11h00	CLASSE
11h00 – 12h00	Temps d'animation municipal (TAM) jeux de société, coloriages, jeux sportifs, jeux dans la cour ou Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) avec l'enseignante
12h00 – 12h50	Repas
13h00 – 14h00	Accueil échelonné dans le hall, temps calme, jeux libres
14h00 – 16h00	Activités avec thématique ou sortie
16h00 – 16h30	Goûter commun fourni par l'ALAE
16h30 – 18h30	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, jeux sportifs, coloriages, jeux de construction, jeux libres

VII– L’EQUIPE D’ENCADREMENT

L’équipe d’encadrement se compose de 12 personnes :

- 1 directrice (diplômée d’une licence professionnelle métiers de l’animation)
- 6 animateurs (diplômés du BAFA)
- 3 ATSEM (diplômées du CAP petite enfance ou du BAFA)
- 2 Volontaires en Service Civique (VSC)

A – La directrice

La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de son équipe. Elle se doit d’être conforme aux lois en vigueur ainsi qu’à la réglementation Jeunesse et Sport. De plus la directrice doit :

- Etre garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Etre organisée et coordonner l’ensemble des activités proposées par l’équipe d’animation
- Travailler en transversalité avec les différents acteurs du projet éducatif de territoire.
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes).
- Avoir un rôle de formation des animateurs.
- Déterminer les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l’accueil périscolaire auprès de l’équipe.
- Etre à l’écoute de son équipe, impartiale, compréhensive et bienveillante.
- Avoir le devoir de réserve.

Elle veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l’accueil périscolaire et de faire appliquer les projets éducatifs et pédagogiques. Elle gère l’équipe d’animation et se donne les moyens d’être présente sur le terrain afin d’évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l’équipe.

La direction veille à rester disponible pour les enfants, l’équipe et les parents. Elle s’assurera que chaque animateur puisse et sache s’informer quant à son rôle d’animateur.

B – L’animateur

L’animateur, auprès des enfants doit :

- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des mineurs.
- Être attentif, bienveillant, bien traitant et disponible

- Sensibiliser les enfants aux notions de respect mutuel, d'écoute et de confiance. Il ne faut pas oublier que l'adulte est avant tout une référence pour l'enfant et la cohérence veut que l'on applique soi-même ce que l'on demande aux autres.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de violence et de discrimination.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Avoir un rôle de « médiateur » c'est-à-dire qu'il doit savoir gérer les conflits et apprendre aux enfants des méthodes de résolution
- Participer au sein de l'équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de territoire.
- Proposer et animer des projets d'animation et des activités ludiques et être initiateur de découverte et d'apprentissage.
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leur projet et veiller à favoriser la réussite de chaque enfant.
- Avoir le devoir de réserve.

Le rôle primordial des animateurs est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Chaque animateur doit pouvoir trouver de l'aide auprès de l'ensemble de l'équipe. L'animateur est avant tout responsable de son groupe.

L'animateur, auprès des parents doit :

- Echanger, rassurer, informer les parents sur les temps d'accueils.
- Savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées.
- Avoir une attitude et une apparence respectueuse (tenue vestimentaire, ponctualité, téléphone)

L'animateur, auprès de ses collègues doit :

- Respecter ses collègues.
- Travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participer aux réunions de préparation.
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Travailler en collaboration avec la directrice et le responsable des services.
- Respecter le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)
- Avoir une attitude active et positive.

C – Les obligations personnelles de services

Un manquement de l'une de ses règles pourra entraîner des rappels, des sanctions sur une échelle pouvant aller jusqu'à une rupture de contrat pour manquement professionnel.

- L'agent doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité dans leur globalité (règlement SDJES, règlement intérieur de la structure, etc.)
- L'agent doit faire preuve d'aucune violence physique ou morale et verbale envers l'enfant ou l'adulte.
- L'agent doit adopter une tenue vestimentaire appropriée à l'encadrement des enfants mais aussi adopter un langage et une attitude exemplaire en présence des enfants.
- Il est interdit de consommer des drogues et de l'alcool, de fumer dans les locaux accueillant les enfants.
- L'expression des différends entre collègues et le règlement des conflits ne doivent en aucun cas avoir lieu devant les enfants.
- L'agent a l'obligation du devoir de réserve c'est-à-dire que pendant ou en dehors du service, l'agent doit s'exprimer avec une certaine retenue et ne doit pas donner à ses fonctions des fins politiques.

D – L'accueil des stagiaires BAFA et des stages de découverte

L'ALAE accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre du BAFA ainsi que des jeunes en stage de découverte des métiers. Ces temps de stage s'inscrivent pleinement dans une dynamique de transmission des savoir-faire et de sensibilisation aux métiers de l'animation.

Dès le début du stage, un livret du stagiaire leur est remis afin de leur permettre de mieux comprendre les attentes de la structure, les objectifs pédagogiques à atteindre, les compétences à développer, ainsi que le cadre de travail et les valeurs portées par l'équipe. Ce livret constitue un outil de référence tout au long de leur stage.

Un entretien est organisé au démarrage du stage, il a pour objectif de fixer les missions du stagiaire, de clarifier les attentes réciproques et de présenter la personne référente qui l'accompagnera tout au long du stage.

Une évaluation intermédiaire est prévue à mi-parcours afin de faire un point d'étape sur l'évolution du stagiaire. Ce temps d'échange vise à mesurer les compétences acquises, identifier les éventuelles difficultés rencontrées et ajuster l'accompagnement si nécessaire. Le stagiaire est progressivement intégré dans l'équipe et guidé dans la découverte des lieux, du fonctionnement de la structure, des enfants et des méthodes de travail. Il est encouragé à observer puis à participer aux activités quotidiennes.

Dans un second temps, il lui est demandé de préparer et d'animer au moins une activité, en lien avec les enfants, en présence du référent ou de la directrice. Cette animation est suivie d'un retour bienveillant, permettant d'identifier les points forts et les axes de progression, et de consolider les apprentissages.

En fin de stage, un entretien de bilan est mené avec la directrice de l'ALAE et le référent. Ce moment permet au stagiaire de s'autoévaluer, d'analyser les compétences acquises, de faire part de son ressenti et de discuter des points à améliorer.

VIII– NOTRE METHODOLOGIE PEDAGOGIQUE

A - Les relations enfants-animateurs au quotidien

L'équipe veillera au bon déroulement de la journée des enfants tant dans les moments de la vie quotidienne que pendant les activités. Elle s'assurera que les enfants trouvent une réponse à leurs attentes. Et elle fera attention à ne jamais dévaloriser un enfant seul ou au sein d'un groupe.

Les animateurs apporteront tous les outils nécessaires au bon déroulement d'une activité ou d'un jeu. L'équipe se doit d'avoir une tenue correcte, un langage et un comportement appropriés en présence des enfants.

B - Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant

Les animateurs assureront la responsabilité physique et morale des enfants.

Au niveau de la sécurité physique, les animateurs se montreront vigilant quant à l'utilisation du matériel dangereux (pistolet à colle, ciseaux...) et lors d'activités à risque comme le vélo, la trottinette, etc. De plus, l'équipe d'animation sera vigilante aux angles morts, coins cachés, ouvertures de portes, portails, WC, salles...

Au niveau de la sécurité morale, les animateurs seront attentifs aux comportements et langages des individus. La sécurité physique, affective et morale de l'enfant tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

C - L'accueil d'enfants en situation de handicap

Il arrive que des enfants en situation de handicap soient accueillis au sein de l'ALAE. L'objectif est d'offrir à ces enfants un accueil de qualité, respectueux de leurs besoins et favorisant leur inclusion dans le groupe.

Dans un premier temps, un travail de liaison est systématiquement fait avec les différents partenaires éducatifs qui accompagnent l'enfant. Ces échanges permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques de l'enfant et de recueillir les recommandations des professionnels qui le suivent.

Pour garantir un accompagnement individualisé, des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) ou un animateur référent peuvent être mobilisés. Ils assurent une présence rassurante auprès de l'enfant et contribuent à la qualité de son intégration dans le groupe. Un espace d'isolement calme peut être aménagé si l'enfant a besoin de s'éloigner temporairement de l'agitation ou de se recentrer.

D – Nos réunions d'équipes

Un temps de préparation collectif est organisé chaque mardi matin de 9h00 à 12h00, ainsi qu'une réunion d'équipe d'une heure le vendredi après-midi une semaine sur deux. Ces temps sont dédiés à la préparation des projets d'animation, à la planification des activités à venir mais aussi à l'évaluation de la semaine écoulée, afin d'ajuster les actions en fonction des objectifs pédagogiques définis en début d'année.

Ces réunions se déroulent dans la salle périscolaire élémentaire, un espace pensé pour permettre aux animateurs de se ressourcer, mutualiser leurs idées et préparer leurs animations dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, un temps de briefing quotidien est prévu chaque jour de 11h45 à 12h00 avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ce moment permet de faire un point rapide sur les effectifs, de répartir les rôles de chacun, de rappeler les consignes spécifiques du jour (activités, sécurité, enfants à besoins particuliers...) et de favoriser la cohérence et la réactivité de l'équipe sur le temps de la pause méridienne ainsi que sur le périscolaire du soir.

Des réunions exceptionnelles, en cas d'événements majeurs et des temps de formation en lien avec les missions ou les projets de la structure peuvent être mises en place.

E - Nos moyens de communication

En plus du site internet et de la page Facebook de la mairie, reprenant d'une façon très régulière toutes les informations concernant l'ALAE, nous mettons en place d'autres moyens de communication :

- Une réunion est organisée en début d'année scolaire afin d'expliquer aux parents les organisations périscolaires. Ce moment permet de présenter l'équipe et de pouvoir répondre à toutes leurs questions.
- Par voie d'affichage : les parents ont directement accès aux informations grâce aux panneaux d'affichages extérieurs. Ils peuvent y retrouver les menus de la cantine, les plannings d'activités et toutes informations relatives au périscolaire.
- Sur l'ENT de l'école et sur le portail parents vous pourrez avoir accès aux informations diffusées par la direction.
- La directrice est disponible pour répondre aux questions des familles au sujet de leur enfant mais aussi aux questions pour un souci administratif.

F – Le déroulement d'une activité

L'animateur prépare son activité à l'avance. Il s'organisera quant au choix du lieu où se déroulera son activité et à la préparation du matériel. Il sera vigilant quant au rangement de son activité.

L'animateur donne les consignes aux enfants ainsi que le matériel nécessaire pour le bon déroulement d'une activité.

Voici nos 3 façons de mener l'activité :

- **Faire faire:** L'animateur donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle. L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.
- **Faire avec:** L'animateur donne tous les outils aux enfants et les laissent gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- **Laisser faire:** L'animateur met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis les enfants gèrent leur activité selon leur goût. L'animateur reste à leur disposition au cas où l'enfant le solliciterait.

Il est également important de rappeler les 4 attitudes de l'animateur :

- Faire jouer les enfants en leur organisant un jeu.
- Donner à jouer en mettant à disposition un lieu, du matériel, et proposer un cadre. Le jeu se développe au gré des enfants.
- Laisser jouer en les laissant organiser leur jeu.
- Jouer avec eux en devenant un joueur à part entière.

G – Le déroulement d'une sortie

Pour les sorties l'animateur sera chargé de faire l'appel des enfants et de les compter au départ de l'école. Il en va de même pour le retour, sans oublier de compter les enfants plusieurs fois dans la journée.

Pour les sorties de plein air, un sac avec du matériel de loisirs sera préparé. Les trousse à pharmacie seront vérifiées avant chaque départ. L'animateur responsable devra prendre une trousse de sortie pour son groupe d'âge, les fiches renseignements ainsi que le PAI des enfants qui sont en sorties. Pour finir, il devra remplir une fiche recensant l'ensemble des enfants qui participent à la sortie et indiquant le lieu de la sortie (noms, prénoms).

Tout au long de la sortie les animateurs s'assurent de la sécurité physique et affective des enfants, sont à l'écoute de leurs besoins et de leurs rythmes et signalent à la direction tout problème rencontré.

H - Les règles de vie

Le personnel d'encadrement assure la sécurité et le bien-être de l'enfant en veillant au respect des règles de vie en collectivité. En cas de manquement ou de non-respect à ces règles par les enfants (mauvaise conduite, geste violent ou déplacé, parole insolente...), les animateurs ont pour consigne de le signaler au responsable des services scolaires et périscolaires et à l'élue en charge de l'Ecole, l'Enfance et la Jeunesse. Les parents en sont informés pour trouver ensemble une solution et en cas de récidives peuvent être convoqués en Mairie.

En cas de mauvaise conduite répétée, l'enfant pourra être sanctionné. Elle pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive des activités périscolaires, de la pause méridienne ou de l'A.L.A.E du mercredi en concertation avec la famille.

Les animateurs mettent du matériel à disposition des enfants et nous leur demandons de le respecter. Tout objet ou matériel dégradé sera facturé à la famille.

De plus, l'équipe d'animation a mis en place des billets de comportement positif et négatif, comme dans certaines classes, sur les temps d'accueils périscolaires. L'idée étant que chaque parent soit informé du comportement de son enfant, et pourra en discuter avec lui par la suite. Le billet sera collé dans le cahier bleu après en avoir discuté avec l'enfant. Un billet de comportement positif est la conséquence d'un bon acte. Au contraire, un billet de comportement négatif est la conséquence d'un mauvais acte.

En aucun cas l'enfant ne doit être rabaissé ou humilié devant le reste du groupe. Le problème sera abordé à l'écart des autres enfants.



I – Santé et Hygiène

Le bien-être et la santé des enfants accueillis à l'ALAE sont au cœur de nos préoccupations. Afin d'assurer un accompagnement adapté et sécurisé, certaines règles sont à respecter en matière de traitement médical :

- Pour tout traitement ponctuel devant être administré pendant le temps d'accueil, il est nécessaire de fournir une ordonnance médicale, ainsi qu'une autorisation écrite des parents. Les médicaments doivent être remis directement à la directrice ou à l'assistante sanitaire de l'ALAE, dans leur emballage d'origine, accompagnés de la notice et identifiés au nom et prénom de l'enfant.
- Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac de l'enfant, même en cas de prescription médicale.

Si votre enfant présente des problèmes de santé (allergie, régime,) il sera vous sera demandé de le signaler à la directrice de l'ALAE ainsi que sur la "Fiche renseignement" afin d'établir un Projet d'Accueil Individualité (PAI) dûment signé et validé par le médecin de famille, médecin scolaire ou le médecin de la PMI pour les enfants de moins de 6 ans. Il devra être renouvelé chaque année. Les cas d'allergie alimentaire signalés sur un PAI requièrent la fourniture du repas par la famille.

En cas de fièvre ou de maladie, il vous sera demandé de garder votre enfant à domicile. Si un problème de santé survient au cours de la journée, la famille sera contactée.

En cas d'urgence, d'accident ou si un enfant présente des signes de maladie, la directrice de l'A.L.A.E fera appel aux moyens de secours qu'elle jugera les mieux adaptés.

Table des annexes

Introduction	1
I– Etat des lieux	2
II – Projet éducatif	3
III – Projet éducatif de territoire (PEDT) + plan mercredi	3
A – Les objectifs du projet pédagogique des temps périscolaires	4
B – Les objectifs du projet pédagogique du mercredi après-midi	6
IV – Projet pédagogique	7
A – Critères d'évaluation	8
V – Projet de fonctionnement	9
A – Les locaux	9
B – Les moyens mis à disposition	10
C – Les effectifs	11
D – Les horaires	11
E – L'ALAE d'Orgueil	12
F – La pause méridienne	13
G – Le Temps d'Animation Municipal (TAM)	13
H – L'ALAE du mercredi	14
I – Les modalités d'inscription	14
VI – Journée type	16
A – Journée type des temps périscolaires	16
B – Journée type du mercredi avec le TAM et l'ALAE de l'après-midi	17
VII – L'équipe d'encadrement	18
A – La directrice	18
B – Les animateurs	18
C – Les obligations personnelles de services	20
D – L'accueil des stagiaires BAFA et des stages de découverte	20
VIII– Notre méthodologie pédagogique	21
A – Les relations enfants-animateurs au quotidien	21
B – Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant	21
C – L'accueil d'enfants en situation de handicap	22
D – Nos réunions d'équipes	22
E – Nos moyens de communication	23
F – Le déroulement d'une activité	23
G – Le déroulement d'une sortie	24
H – Les règles de vie	24
I – Santé et Hygiène	26